



**Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées**

QU'EST-CE QUE L'AQDR?

**TEXTES PRÉPARÉS par :
Louise Dionne et
Thérèse Sénécal**

Automne 2004



Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Mission
Droits légaux et acquis
3. Organisation et structure
 - AQDR Provinciale
 - Les Régions
 - Les Sections
4. Modalités
 - Conseil d'Administration - Conseil Exécutif
 - Assemblée générale annuelle
 - Assemblée des Présidents
5. Conclusion





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

INTRODUCTION

L'ORIGINALITÉ DE L'AQDR

Une association?

OUI, mais il y en a des milliers d'autres

Un groupe de Québécois et Québécoises?

OUI, mais il y en a des centaines d'autres

Un regroupement de personnes retraitées et de préretraitées?

OUI, mais il y en a des dizaines d'autres

ALORS POURQUOI L'AQDR?

avec l'AQDR

**Se défendre plus que se distraire
Se regrouper plutôt que se renfermer
S'organiser plutôt que se faire organiser**





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

MISSION

1. DÉFENDRE NOS DROITS

La mission officielle de l'**AQDR** est la défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées. Les activités socio-politiques constituent les démarches fondamentales de l'Association. En considération de sa vision du vieillissement, les prises de position de l'**AQDR** s'inscrivent dans toutes les problématiques qui concernent les personnes de 55 ans et plus, soit : les régimes de pensions, le revenu, le logement, la sécurité, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, la santé, le maintien et les soins à domicile, la médication, le transport, enfin tout ce qui touche les personnes âgées quotidiennement.

Individuellement, isolé, on n'arrive à rien,

on ne peut rien.

Ensemble, collectivement, en groupe, en section, unis,

on peut tout.





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

2. PROTÉGER ET DÉVELOPPER NOS INTÉRÊTS

Plus généralement l'**AQDR** a pour objectif **D'ÉTUDIER**, de **PROMOUVOIR**, de **PROTÉGER** et de **DÉVELOPPER** les intérêts économiques, sociaux et culturels des personnes retraitées et préretraitées.

3. PROMOUVOIR L'INFORMATION, LA RECHERCHE, LA FORMATION, LA MOBILISATION

Ces activités fondamentales nous permettent de réaliser le cheminement de notre vision du vieillissement.

L'Association adhère à une vision dynamique du vieillissement qui reconnaît que les personnes âgées vivent la plénitude de leur existence avec la capacité de maîtriser leur propre vie suivant leur propre choix. En croissance continue, les personnes âgées sont ouvertes aux changements, capables d'évolution et d'engagement dans le monde actuel, dans leur environnement et dans une société qui doit leur assurer la paix et la sérénité.

Les Orientations sociopolitiques

que se donnent l'**AQDR** lors de son Assemblée Annuelle répondent à des besoins quotidiens identifiés auprès des membres dans les différentes sections de l'**AQDR**.





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

ORGANISATION ET STRUCTURE

- > L'AQDR est structurée selon les Statuts et Règlements, selon l'édition de juillet 1996.
- > L'AQDR s'est dotée d'une structure pour mieux défendre les droits des aînés.
- > L'organisation de notre Association repose sur les principes suivants :
 - **DÉMOCRATIE** *les responsables sont des élus*
 - **REPRÉSENTATIVITÉ** *les délégués sont mandatés*
 - **CONTRÔLE** *les responsables et délégués sont révocables*
- > L'organisation de notre Association se compose comme suit :

L'AQDR PROVINCIALE

C'est à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) que les membres de ce Conseil d'administration sont élus.

Composition : 11 membres élus, qui seront les administrateurs, pour 2 ans

Les administrateurs choisissent leurs officiers soit : un président (e), 2 vice-présidents(es), un(e) secrétaire, un trésorier (ère). Ces nominations se renouvellent à tous les ans.

Ces officiers forment le Conseil Exécutif.

L'AQDR provinciale administre les affaires de l'Association. Elle a pour principale tâche d'exécuter les mandats d'orientations qui ont été donnés lors de l'AGA.





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

LES SECTIONS

*« Une section de l'AQDR est un groupe local de pressions,
un lieu de conscientisation et d'actions collectives,
un lieu de solidarité et d'implication auprès des personnes retraitées et préretraitées. »*

Les sections constituent la base de notre Association. Pour obtenir le statut de section de l'AQDR, 10 personnes retraitées ou préretraitées font la demande auprès de l'AQDR provinciale.

Le président achemine cette demande au CA et convoque une réunion. Lors de la réunion, les membres du CA votent une résolution qui accorde ou refuse le statut de section au demandeur et ce, en vertu des Statuts et Règlements de l'Association.

La section, dans un climat d'autonomie, se donne des objectifs, des règlements et des moyens d'agir qui sont spécifiques à leur milieu et en concordance avec les Statuts et Règlements de l'Association.

LE REGROUPEMENT RÉGIONAL :

Le regroupement régional a été créé à l'origine de l'AQDR comme étant un plateau de services qui regroupent au moins 3 sections dans un même territoire d'actions.

Quelques régions sont présentement actives, et ce en accord avec les Statuts et Règlements de notre Association. Le regroupement régional est en voie de développement.





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

MODALITÉS

L'AQDR est une Association indépendante des **partis politiques** et des **institutions publiques** et compte 40 sections à travers le Québec.

Chaque section de l'AQDR est accréditée par le Conseil d'Administration provincial. Les membres des sections organisent des actions de défense des droits au niveau local et participent aux activités régionales et provinciales.

Chaque niveau de l'AQDR est composé d'un Conseil d'Administration, d'un Conseil Exécutif et les administrateurs et officiers sont élus par les membres reliés au niveau où ils militent.

L'AQDR provinciale a des droits, des devoirs et des responsabilités qui lui sont propres, et qui réciproquement sont interdépendants avec les droits, les responsabilités et les devoirs de chaque section. C'est pourquoi, les membres dans chacune des sections, ont les mêmes droits, devoirs et responsabilités envers leur section et le provincial.

Les interventions de l'AQDR et leurs actualisations se discutent et se réalisent à l'intérieur de leurs comités de gestion respectifs.

La présence à l'Assemblée Générale Annuelle est obligatoire tant pour les sections que pour l'AQDR provinciale.

L'AQDR provinciale lors de son Assemblée Générale Annuelle fait le bilan des activités tant du provincial que des sections. (finance, actes posés, comités etc.). Lors de cette Assemblée, en tenant compte des besoins émis, nous formulons les orientations pour la prochaine année. C'est à cette occasion, que les administrateurs de l'Association provinciale sont élus.





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES DES SECTIONS

A chaque année, en automne, le Conseil d'Administration Provincial rassemble les Présidents et les Présidentes de Section pour adopter un plan d'action visant à atteindre les objectifs découlant de l'Assemblée Générale Annuelle et tenant compte de la conjoncture et des événements prévisibles, pouvant affecter l'Association dans l'année. Ce plan constitue la base des orientations et des actions à entreprendre au cours de l'année. Le rapport des activités des sections lors de l'Assemblée des Présidents(es) porte prioritairement sur les réalisations du plan d'action.

TOURNÉE provinciale

L'AQDR provinciale entreprend une tournée dans toutes les sections, dans le but de resserrer les liens avec les **Sections** et de favoriser ainsi une unité de pensée .qui orientera nos actions.

***ÊTRE ÉLU DANS UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
EST PEUT-ÊTRE UN HONNEUR
MAIS C'EST SURTOUT UNE RESPONSABILITÉ***





**Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées**

CONCLUSION

L'AQDR a toujours besoin de réfléchir sur le devenir de l'organisation dans une perspective d'évolution démographique du Québec qui nous interpelle plus que jamais comme une force vive du monde communautaire.

Le créneau occupé, ou que devrait occuper notre organisme, compte tenu son caractère de défense des droits, nous place au premier rang des groupes de pression populaire quand les intérêts de la population vieillissante sont concernés.

Or, en vue d'acquérir la crédibilité dont elle a besoin pour jouer son rôle efficacement, l'AQDR doit, avec un souci constant, entreprendre un certain nombre de redressements dans ses actions et ses modes de fonctionnement.

Sans en dresser un ordre chronologique, il y a lieu d'entreprendre en gardant en tête nos limites quant aux moyens que nous avons, un examen de :

- 1- Notre capacité d'analyse des situations sociales, économiques et politiques pertinentes à nos objectifs
- 2- Nos modes de communications
- 3- Notre développement comme organisation
- 4- La formation.





Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Nous développons constamment notre capacité d'analyse dans une organisation telle que la nôtre. La recherche, l'analyse des dossiers et la préparation de mémoires rigoureux sont des éléments essentiels pour créer une réelle crédibilité.

La qualité de nos interventions appuyées d'argumentations probantes est directement liée à l'efficacité de nos démarches ainsi qu'au degré d'écoute des autorités politiques concernées.

Contester, dénoncer et revendiquer et défendre sont nécessairement le lot des actions sociopolitiques de l'AQDR dans sa fonction de défense des droits des personnes âgées. Mais, quelque soit la représentation faite, pour être prise au sérieux, elle doit reposer sur une analyse rigoureuse de la question et sur des motifs sérieux .

La réalisation qui nous apporte, à la fois et une formation et une très bonne visibilité, est lorsque nous participons au **Parlement des Sages**. En effet, le Parlement des Sages a été initié par l'AQDR, de concert avec l'Assemblée Nationale du Québec et l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et ce, en l'an 2000. Par la tenue de ce Parlement, l'AQDR souhaite améliorer la compétence de ses membres qui doivent intervenir auprès des commissions parlementaires et auprès de diverses instances décisionnelles pour défendre les droits des personnes retraitées et préretraitées.





Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

LES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES ÉTABLISSSENT QU'ELLES ONT DES DROITS

Jusqu'à maintenant on parlait :

- > *Des droits des minorités*
- > *Des droits de la jeunesse*
- > *Des droits de l'homme*
- > *Des droits de la femme*
- > *Des droits des citoyens*
- > *Des droits de la personne, etc.*

Désormais, il faudra compter avec :

Les droits des personnes âgées.

